

<https://www.ecoleemancipee.org/spip.php?article2897>



Quelles actions pour lutter contre la réforme du bac et du lycée ? (Stéphane Girier, CAN, Versailles)



- Syndicat

s et motions de l'EE dans les instances nationales du SNES - Conseil National du SNES-FSU
Date de mise en ligne : jeudi 12 septembre 2019
des 10 et 11 septembre 2019 -

Date de parution : 12 novembre 2019

Copyright © L'École Émancipée - Tous droits réservés

Quelles actions pour lutter contre la réforme du bac et du lycée ? (Stéphane Girier, CAN, Versailles)

Plusieurs interventions ont eu lieu pour rappeler la difficulté de continuer à combattre une réforme du lycée et du bac, dénoncée depuis le départ, et qui s'applique aujourd'hui.

Il n'y a pas de contradiction à avoir des revendications dans le cadre de ces réformes et de continuer à demander leur retrait, à condition d'avoir une ligne claire. Ainsi la participation au comité de suivi doit se faire avec des lignes rouges, qui, franchies, donneraient lieu au départ de ce comité.

Les revendications que le SNES pourrait porter lors des réunions de ce comité :

- la demande de conserver la troisième spécialité est une possibilité, mais elle pose le problème de changer les règles en cours de jeu, elle pourrait devenir la demande de privilégier 2 spécialités (à 6h hebdomadaires chacune) et de pouvoir conserver la troisième (à 3h hebdomadaires), possibilité existant déjà pour les mathématiques sous forme des « mathématiques complémentaires ».
- l'introduction des mathématiques dans le tronc commun serait un moyen de lutter contre les discriminations genrées et sociales et d'atténuer l'aspect de parcours d'initié.
- l'EE appuie la demande de suppression de la première session des épreuves de E3C, impossibles à organiser dans des conditions convenables et le SNES doit continuer à demander le retour à des épreuves terminales, nationales et anonymes et s'inquiéter de la date du mois de mars actuellement prévue pour le passage des épreuves de spécialités en terminale.
- si elles devaient avoir lieu, le SNES doit exiger la rémunération des E3C.

Le texte UA parle de « fédérer et faire converger » les actions, ce qui apparaît insuffisant. Le mouvement des mois de juin et juillet 2019 a démontré que le SNES avait dépassé le tabou de la non-perturbation des épreuves de bac et peut revendiquer d'être redevenu à son rôle consistant à impulser les mouvements. Cela ne peut pas nécessairement se faire sous forme d'une action universelle mais le SNES doit proposer une palette d'actions.

Par rapport aux effectifs pléthoriques des équipes pédagogiques, des actions doivent être proposées autour des conseils de classe (boycott, présence de tou.te.s les enseignant.e.s, cacophonie ou silence...). Plus immédiatement la tenue, dans de nombreux établissements, de réunion Parents-Professeurs, dès le mois de septembre, peut être l'occasion pour le SNES de proposer aux collègues de venir tou.te.s ensemble pour permettre aux parents de visualiser l'aberration d'équipe de plusieurs dizaines d'enseignant.e.s.

Concernant les E3C, qui doivent être au cœur des actions de cette année, le SNES doit encourager leur perturbation, voire leur boycott, et, à minima, mettre à disposition des collègues un kit de protection juridique, qui leur permettra de se lancer pleinement dans l'action.